

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-190 CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

SEMBREIZH - Rapport annuel du représentant au conseil d'administration - Exercice 2018

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION – SEMBREIZH - Rapport annuel du
représentant au conseil d'administration - Exercice 2018**

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Le rapport porte sur la période d'activité correspondant au dernier exercice comptable clos (2018). Il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de la SEMBREIZH avant sa communication au Conseil de la métropole.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération. Le rapport complet est tenu à la disposition du Conseil de la métropole par le secrétariat des Assemblées.

Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMBREIZH) – Exercice 2018

La société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB) est devenue SEMBREIZH. Créée en 1957, la SEMBREIZH se donne pour mission d'être un opérateur régional complémentaire aux acteurs du territoire, en leur apportant des réponses sur les sujets énergétiques, d'aménagement et de développement économique. La SEM intervient dans les domaines d'activités suivants:

- les opérations de construction de superstructures, essentiellement en mandat ;
- les opérations d'aménagement en concession ou en exploitation ;
- des activités d'études et de prestations de services.

Le capital social de la SEMBREIZH s'élève à 6,3 M€. La région Bretagne est l'actionnaire de référence de la SEMBREIZH avec une participation de 73,76%. Brest métropole détient pour sa part 2,39% du capital social.

LA SEMBREIZH détient des participations dans les sociétés suivantes :

- SAS EILAN (42,9%) : Société d'investissement accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables ;
- SCCV LE NOVEN (30%) : Société civile immobilière de construction-vente du programme d'immobilier d'entreprise Le Noven à Rennes ;
- SAS CO BIOGAZ (26%) : Société d'ingénierie et d'études techniques pour la construction et l'exploitation d'unités de méthanisation ;
- SAS BREIZH IMMO (32,6%) : Société de portage d'immobilier d'entreprise positionnée sur différents projets industriels.

1. Les faits marquants de l'exercice 2018

- La société conserve sa trajectoire de réorganisation et de mobilité des personnels au siège comme en agences territoriales, avec un renouvellement important de l'équipe et un regroupement des fonctions supports ;
- À la suite de la reconduction du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Région Bretagne concernant les lycées pour les années 2017 et 2018 et la signature du premier avenant intégrant les possibilités de recours aux marchés globaux de performance, l'avenant deux signé en mai 2018 élargit le périmètre du marché de mandat lycées. Ce marché représente plus de 80% du chiffre d'affaires global de la SEMBREIZH ;
- La SEM poursuit sa diversification notamment avec sa candidature à la DSP du Port de Saint-Malo, ou encore par le biais de la croissance rapide sa filiale BREIZHIMMO.

2. Comptes annuels de la SEMBREIZH en 2018

Les comptes annuels consolidés de la SEMBREIZH présentent des particularités liées au secteur d'activité de l'aménagement :

- Du point de vue de la lecture du bilan comptable, les comptes de stocks intègrent les terrains et immeubles acquis dans le cadre des concessions d'aménagement et d'exploitation ce qui rend le bilan de la SEM surdimensionné par rapport à une société classique. Les immobilisations inscrites au bilan ne doivent pas être comprises comme reflétant l'actif réellement détenu par la SEM d'aménagement : elles ne sont généralement pas des biens acquis en propre. Enfin, la trésorerie figurant au bilan consolidé correspond à la somme des trésoreries individuelles de chaque concession d'aménagement et d'exploitation ainsi que des opérations sous mandats (avances du mandant).
- Du point de vue de la lecture du compte de résultat, les produits et charges d'exploitation consolidés retracent l'activité propre de la SEM (comptabilité de structure) mais également les produits et charges imputables aux concessions d'aménagement et d'exploitation ainsi qu'aux opérations réalisées sous mandat (comptabilité de programme). Chaque programme fait l'objet, conformément au règlement 99-05 du 23 juin 1999 du Comité de réglementation comptable, d'un traitement comptable individualisé afin d'isoler les produits et charges de l'opération ainsi que ses flux de trésorerie propre.

Les comptes annuels de la SEMBREIZH ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019.

Le bilan comptable consolidé de la SEMBREIZH au 31 décembre 2018 présente la situation suivante :

- En haut de bilan, les ressources durables (passif) couvrent les emplois permanents (actif) ainsi qu'en atteste un fonds de roulement net global (FRNG) de 3,41 M€ en 2018. Cette couverture s'était renforcée consécutivement à l'augmentation de capital réalisée : les capitaux propres représentent 10% du passif total de la société. Cependant la position du compte « report à nouveau » demeure encore déficitaire de 0,83 M€, malgré les bons résultats de l'exercice 2018.
- Le bas de bilan se caractérise par l'existence d'une ressource en fonds de roulement de 14,50 M€ qui témoigne de la couverture des emplois courants par les ressources courantes de la SEMBREIZH.
- La SEMBREIZH disposait à la clôture de l'exercice d'une trésorerie de 17,91 M€ correspondant très essentiellement aux avances de mandats de la Région Bretagne.

Le compte de résultat consolidé de la SEMBREIZH pour l'exercice 2018 présente un résultat net positif de 465 417,10 € et s'explique par les éléments suivants :

- En incluant la production déstockée, la production globale de l'exercice est de 5,0 M€ à un niveau proche de 2017 et 2016 (4,9 M€).
- Le chiffre d'affaires (5,62 M€) enregistre une hausse de +15% par rapport à 2017 (4,88 M€). Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation de la rémunération du contrat de mandat lycée et la prise en compte de son avenant n°2. Les revenus sont de plus en plus concentrés sur les opérations en mandat : 4,51 M€ pour 4,02 M€ en 2017 ;
- Les charges d'exploitation sont en forte augmentation par rapport à 2017, notamment du fait d'une hausse des charges de personnel. Cependant l'excédent brut d'exploitation reste positif et s'élève à 98 065 € ;
- Différentes reprises de provisions (notamment celle concernant la DSP du port de Saint Malo) et autres produits ramènent le résultat d'exploitation à 581 866 € ;
- Les résultats financiers et exceptionnels négatifs font ressortir le résultat net à 465 417,10 €.

Le résultat net de l'exercice 2018 a fait l'objet de l'affectation suivante après approbation de l'assemblée générale ordinaire:

- 465 417,10 € ont été affectés en report à nouveau

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SEMBREIZH.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes "Rassemblement pour Brest", "Brest Nouvelle Alternative" et N. BERROU-GALLAUD

